



VRAIMENT 12%, VRAIMENT POUR TOUS

AGEFI - 28.08.2026

Le 27 septembre prochain, les Vaudois auront à se prononcer sur l'initiative populaire «Baisse d'impôts pour tous – Redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne», désormais plus connue sous la dénomination «initiative 12%».

Celle-ci a été lancée par les milieux économiques vaudois, fin novembre 2022, face au constat d'une absence de volonté politique d'alléger la fiscalité des personnes physiques, pourtant excessive à l'égard de quasiment toutes les catégories de contribuables, sans que cela puisse s'expliquer par des éléments de nature démographique ou structurelle propres au canton de Vaud. A cela s'ajoutait que ce dernier enregistrait année après année des bénéfices considérables (avant écritures de bouclement), soit un total cumulé, entre 2008 et 2022, de l'ordre de 6 milliards de francs. Si, depuis 2023, les comptes sont moins bons, le bilan consolidé continue à afficher des liquidités et quasi-liquidités fort confortables (plus de 3 milliards en 2025).

La gauche cherche à tout prix à convaincre que l'initiative prévoit une mesure en faveur des riches et n'hésite pas, pour ce faire, à formuler des allégations tout simplement mensongères.

Ainsi, dans son flyer de campagne – que nombre de Vaudois ont reçu dans leur boîte aux lettres cette semaine – le «comité unitaire non au 12%» affirme, sous la rubrique «3 faits sur l'initiative 12%», que celle-ci est «avant tout une baisse d'impôt sur la fortune: – 12% sur la fortune et – 5% sur

le revenu». Or le texte de l'initiative est on ne peut plus clair et prévoit bel et bien une réduction de 12% aussi bien sur le revenu que sur la fortune. Par quel raisonnement tarabiscoté et à la probité intellectuelle douteuse les opposants parviennent-ils à ce chiffre de 5%? Cette conclusion tient au fait que, après le lancement de l'initiative et sous la pression de cette dernière, les autorités ont envisagé puis consenti quelques efforts en la matière. Partant d'une réduction d'impôt sur le revenu de 2,5%, proposée par le Conseil d'Etat en juillet 2023, on a finalement abouti, le 17 décembre 2024, soit plus de deux ans après le lancement de l'initiative et dans l'espoir qu'elle serait retirée, à un décret du Grand Conseil accordant une réduction de l'impôt cantonal de 4% en 2025, 5% en 2026 et 7% à partir de 2027. Or 12 moins 7, cela fait 5... A ce niveau-là, parler de raccourci relèverait de l'euphémisme crasse.

La réalité est que l'initiative s'adresse bel et bien à tous; elle profitera certes aux ménages aisés (et non aux «ultra-riches»), mais aussi et surtout à ceux, bien plus nombreux, dont la gauche (et les syndicats!) se désintéressent totalement, à savoir les travailleurs qui, sans être riches, ne touchent ni prestations complémentaires pour familles ni allocations familiales ni subsides à l'assurance-maladie; autrement dit, la classe moyenne, cette grande oubliée des chantages de l'égalité et de la solidarité, qui mérite, comme tous ceux qui ont été excessivement ponctionnés durant bien trop longtemps, qu'on lui redonne un peu de pouvoir d'achat.